



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ  
CI-DESSUS MENTIONNÉE

AVIS PUBLIC

Est donné par les présentes, par la soussignée, Jennifer Emond, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite Municipalité, que les membres du conseil, lors d'une session régulière qui sera tenue à huis clos, considérant les mesures sanitaires actuellement en vigueur, le lundi 7 février 2022 à 20 h, en visioconférence.

**STATUERONT** sur la demande de dérogation mineure suivante :

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

Le demandeur souhaite régulariser la construction de son bâtiment à la suite de modification lors de la construction. La demande vise à régulariser l'implantation du bâtiment concernant les marges applicables selon la grille des normes et usage de la zone 8Ra.

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

Le demandeur souhaite régulariser la marge arrière de la résidence ainsi que la marge latérale gauche. Les marges de recul arrière et latérale sont présentement dérogatoire à la grille des normes et usages, zone 8Ra, du règlement de zonage en vigueur.

La demande vise à régulariser les éléments suivants.

- Réduire la marge de recul arrière de la résidence de 15 mètres à 7 mètres;
- Réduire la marge de recul latérale gauche de la résidence de 5 mètres à 1,2 mètre;

Cette demande est localisée comme suit:

No. Civique : 114, chemin Luneau, sur le lot 5 181 628, zone 8Ra.

Une période de consultation écrite aura lieu du 24 janvier 2022 au 7 février 2022. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil par écrit, en transmettant soit par courriel, au « [reception@mervalere.qc.ca](mailto:reception@mervalere.qc.ca) », ou soit par la poste au 2, rue du Parc, Saint-Valère, Québec, G0P 1M0, ses commentaires relativement à la demande. Les commentaires devront être reçus au plus tard le 7 février 2022 à 13 h 00 et ils seront transmis aux membres du Conseil lors de la séance ordinaire du 7 février 2022.

Donné à Saint-Valère, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.

La directrice-générale et secrétaire-trésorière

Jennifer Emond

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné Jennifer Emond, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 10 h et 17 h, le 24<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.

Signé .....